COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2016

n° 7

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 38

PRESENTS (30.): M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHLIPPONNEAU, M. PREHER, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. BARAUDON, GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme PESNOT-PIN, Mme BRARD.

POUVOIRS (9.):

Mme RABUSSIER, mandant a pour mandataire M. ABELIN Mme AZIHARI, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD M. BRAILLARD, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. MAUDUIT Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MIS Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme BOURAT Mme LEBORGNE, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK Mme METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY M. AUDEBERT, mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE (0):

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

RAPPORTEUR: Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables du budget principal et du budget annexe de l'eau potable au titre de l'exercice 2016.

VU la demande adressée par monsieur le trésorier des collectivités du châtelleraudais, comptable de la commune, soumettant à l'assemblée délibérante l'admission en non valeur de titres de recettes émis pour le recouvrement de produits du budget principal et du budget annexe de l'eau potable aux montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Année 2012 : 228,63 €

Année 2013 : 688,57 €

• Année 2014 : 1 176,19 €

Année 2015 : 916,04 €

Année 2016 : 52,97 €

Total: 3 062,40 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Année 2010 : 2 980,73 €

Année 2011 : 3 927,28 €

Année 2012 : 6 787,53 €

Année 2013 : 9 420,92 €

Année 2014 : 9 003,15 €

Année 2015 : 6 397,92 €

Année 2016 : 27,93 €

Total : 38 545,46 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2016

n° 7

page 2/2

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT : NEANT

CONSIDERANT que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires aux recouvrements des titres de recettes concernés, qu'il a fourni les états des produits irrécouvrables, les justificatifs des démarches effectuées,

CONSIDERANT que depuis le début de l'exercice, le conseil a déjà admis en non valeur, des titres de recettes pour les montants suivants (séance du 23 juin 2016) :

budget principal: 4 012,46 €

budget annexe de l'eau potable : 28 658,38 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'admettre en non valeur les titres de recettes soumis par le comptable de la collectivité.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 2 1 DEC. 2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER